

## Conditions générales Doc-it-Easy

---

### Article 1<sup>er</sup> : Généralités

Les présentes conditions d'utilisation (« conditions d'utilisation ») décrivent les conditions auxquelles l'utilisation de Doc-it-Easy est autorisée. Doc-it-Easy est une application en ligne gérée Wolters Kluwer Belgium SA (ci-après dénommée « Wolters Kluwer »), dont le siège social est établi Motstraat 30, 2800 Malines, Belgique, RPM Antwerpen, division Mechelen, TVA BE 0405.772.873.

### Article 2 : Définitions

Dans les présentes conditions, il y a lieu d'entendre par :

1. **Expert-comptable/Conseiller fiscal** : une personne physique ou morale qui, en vue de l'exécution de services comptables à la demande du Client, a accès aux documents enregistrés dans Doc-it-Easy et qui, le cas échéant, apporte son soutien
2. **Documents** : entre autres des factures et notes de crédit pouvant être gérées et envoyées par le biais de Doc-it-Easy.
3. **Doc-it-Easy**: l'application en ligne et l'infrastructure technique qui sont mises à disposition par Wolters Kluwer pour la gestion, entre autres, de factures et de notes de crédit.
4. **Données d'identification** : l'identifiant (adresse électronique) et le mot de passe permettant d'accéder à Doc-it-Easy. Ceux-ci constituent ensemble les données d'identification.
5. **Procédure d'identification** : la procédure prescrite par Wolters Kluwer permettant au client d'avoir accès à l'application en ligne.
6. **Contrat** : l'ensemble des conditions auxquelles le Client peut utiliser Doc-it-Easy et pour lesquelles, après enregistrement et acceptation des « Conditions générales Doc-it-Easy », il marque explicitement son accord. Ce Contrat inclut (1) les conditions générales visées, (2) toutes les mentions dans et durant le processus qui débouche sur l'enregistrement et (3) toutes les consignes et indications que Wolters Kluwer donnerait afin de garantir le bon fonctionnement et une utilisation correcte de Doc-it-Easy.
7. **Enregistrement** : le fait que le client complète et communique - en ligne - ses données et accepte les « Conditions générales Doc-it-Easy » de sorte que le Contrat avec Wolters Kluwer est établi.
8. **Client** : une personne physique (qui n'est pas un consommateur au sens du Code de Droit économique) ou une personne morale qui a conclu un Contrat avec Wolters Kluwer concernant Doc-it-Easy moyennant un enregistrement en ligne. Le Client acceptera toujours les présentes Conditions générales.
9. **Informations confidentielles** : toutes les informations de nature confidentielle que Kluwer confie au Client ou dont ce dernier prend connaissance dans le cadre (1) soit de la collaboration entre Kluwer et le Client, (2) soit de la communication du Client avec des travailleurs, (3) soit de quelque autre façon que ce soit, avec des employés ou sous-traitants de Kluwer, que ces informations aient été obtenues sous forme écrite, verbale, graphique, électromagnétique, codée, numérique ou autre et qui ont trait à Kluwer en soi, aux techniques ou technologies utilisées, aux produits, aux services, aux clients et au marketing, à la recherche et au développement ou à toute autre activité.
10. **Application en ligne** : une application logicielle pouvant être utilisée par le biais de l'internet, moyennant utilisation d'un navigateur internet approprié et dont l'hébergement et la disponibilité sont prévus par Wolters Kluwer. Est également qualifiée d'application « Cloud » ou de « software as a service ».

### **Article 3 : Acceptation des « Conditions générales »**

Le Client peut utiliser l'Application en ligne en s'enregistrant. En acceptant les Conditions générales moyennant enregistrement et en se déclarant d'accord, le Client est informé de la [Privacy Policy](#) (politique de respect de la vie privée) de Wolters Kluwer qu'il accepte. Les présentes Conditions générales, la Privacy Policy et la Cookie Policy peuvent également être consultées, téléchargées et imprimées sur le site internet de Wolters Kluwer.

Les données communiquées par le Client figureront dans un fichier de Wolters Kluwer. Ces données seront utilisées en vue de l'organisation de campagnes d'information et de promotion en relation avec les Produits proposés par Wolters Kluwer et/ou dans le cadre des relations contractuelles entre le Client et Wolters Kluwer. Les données de contact du Client peuvent, à condition que le Client a donné son consentement explicite, être utilisées à des fins de marketing direct par Wolters Kluwer et, à condition que le Client a donné son consentement explicite, être transmises à des tiers par Wolters Kluwer (partenaires commerciaux, filiales) à des fins de marketing direct. Sans consentement explicite les données ne seront jamais utilisées ou transmises à ces fins.

Dans le cadre des relations contractuelles entre le Client et Wolters Kluwer les données du Client seront uniquement traitées par Wolters Kluwer et ses sous-traitants, qui ont conclu les contrats nécessaires afin de traiter les données à caractère personnel. Wolters Kluwer ne conservera aucune donnée en dehors l'Espace économique européen sans notifier le client préalablement, y compris des informations relatives aux garanties appropriées dans le cadre d'un transfert, et si nécessaire obtiendra le consentement du Client.

Wolters Kluwer s'efforcera de prévoir toutes mesures techniques et organisationnelles afin de protéger et sécuriser les données contre la destruction accidentelle ou non autorisée, contre la perte accidentelle, la modification des données, l'accès aux données et tous les autres traitements non autorisés, compte dûment tenu de l'état des connaissances. Les données qui ne sont plus nécessaires ou utiles, seront effacées.

Le Client peut toujours demander à obtenir accès à ses données, à rectifier ses données, à faire effacer ses données, à transmettre ses données ou à s'opposer au traitement de ses données aux fins de marketing direct. Une telle demande est traitée à titre gratuit, sauf au cas où une nouvelle demande similaire est adressée à Wolters Kluwer dans un délai de six mois ou le client adresse une demande de fournir des copies supplémentaires à Wolters Kluwer, qui le cas échéant a le droit d'exiger le paiement de frais raisonnables basés sur les coûts administratifs résultant de la demande.

Pour plus d'informations, le Client peut consulter le Privacy Policy de Wolters Kluwer par <https://www.wolterskluwer.be/corporate/fr/privacy>, visiter le page RGPD à <https://www.wolterskluwer.be/corporate/fr/gdpr> et contacter l'Autorité de protection des données, auprès laquelle le Client a toujours le droit de porter plainte.

### **Article 4 : Modifications**

Wolters Kluwer peut adapter les présentes Conditions générales et le produit « Doc-it-Easy » si l'application en ligne et/ou ses fonctionnalités changent ou si des modifications s'avèrent nécessaires afin de garantir la fonctionnalité :

- Wolters Kluwer informera le client d'une modification des conditions générales et/ou d'une diminution de la fonctionnalité de Doc-it-Easy par e-mail ou en le signalant dans l'application en ligne proprement dite. Une telle modification sera réputée avoir été irrévocablement acceptée par le Client si, dans les 5 jours ouvrables suivant la communication de la modification, celui-ci n'a pas, expressément et explicitement, fait part de son refus et qu'il ne résilie pas le Contrat avec effet immédiat. Cette notification aura toujours lieu à l'adresse indiquée dans les présentes conditions générales.
- Kluwer a à tout moment le droit d'adapter Doc-it-Easy avec effet immédiat afin, à sa propre appréciation, de mettre des mises à jour et des mises à niveau à disposition et/ou de les exécuter avec effet immédiat, par conséquent sans en aviser préalablement le Client, à condition toutefois que ces modifications n'entraînent aucune dégradation de la fonctionnalité. À cet effet, Wolters Kluwer a le droit d'adapter de temps à autre les fonctionnalités proposées afin de les améliorer ou de les modifier et pour corriger des erreurs.
- Enfin, Wolters Kluwer peut modifier tout aspect des conditions générales ou de Doc-it-Easy avec effet immédiat et sans notification préalable s'il s'avérait qu'un aspect quel qu'il soit de Doc-it-Easy ou des conditions générales était contraire (ou risquait de l'être) à la législation en vigueur ou qu'une modification est nécessaire pour protéger le Client, l'expert-comptable ou Wolters Kluwer de quelque calamité que ce soit afférente à l'utilisation de Doc-it-Easy, par exemple sans s'y limiter, des attaques informatiques ou des virus.

#### **Article 5 : Droit d'utilisation et restrictions**

Wolters Kluwer accorde au Client un droit non exclusif et incessible d'utilisation de Doc-it-Easy pendant la durée du contrat. Le Client utilisera Doc-it-Easy exclusivement pour l'envoi et la gestion de documents dans le cadre de son exploitation interne. Il est interdit au Client d'utiliser Doc-it-Easy de quelque autre façon que ce soit à des fins commerciales personnelles ou de toute autre entreprise. Le Client ne peut pas mettre Doc-it-Easy à la disposition de tiers ni le vendre, le donner en location, le décompiler, le soumettre à une ingénierie inverse ou l'adapter sans l'autorisation préalable de Wolters Kluwer. Le Client ne peut pas davantage (faire) supprimer ou (faire) contourner des dispositifs techniques destinés à protéger Doc-it-Easy.

Pour pouvoir utiliser l'application en ligne, le Client doit, lui-même et à ses propres frais, veiller à disposer de l'appareillage, de la programmation du système et de la connexion (internet) nécessaires à cet effet.

Le Client détermine les données qui sont enregistrées et échangées à l'aide de l'application en ligne. Le Client peut télécharger ces documents pendant la durée du contrat et est lui-même tenu d'assurer la conservation originale de ses documents.

#### **Article 6 : Suspension du droit d'utilisation**

Wolters Kluwer peut, pour des motifs fondés, suspendre unilatéralement le droit d'utilisation, limiter l'utilisation ou refuser, en tout ou en partie, à titre temporaire ou permanent, l'accès à l'application en ligne. Wolters Kluwer en informera le Client. Le Client aura en tout état de cause la possibilité de télécharger les données enregistrées dans des délais raisonnables qui seront suffisamment communiqués au Client. Dans pareils cas, Wolters Kluwer n'a aucune obligation quelle qu'elle soit de respecter le contrat et ne sera pas davantage redevable de dommages et intérêts. Toute responsabilité de Wolters Kluwer en la matière est exclue.

### **Article 7 : Responsabilité concernant les données**

Wolters Kluwer ne prend aucunement connaissance de ces données. Le Client doit veiller à ce que les données qu'il enregistre et échange par le biais de Doc-it-Easy soient légitimes et n'enfreignent pas des droits de tiers. Wolters Kluwer décline toute responsabilité concernant l'exactitude des données saisies par le Client ou le respect des règles comptables et consignes fiscales par le Client.

### **Article 8 : Confidentialité des données d'identification**

Le Client est dans l'obligation de respecter la confidentialité des données d'identification. Wolters Kluwer décline toute responsabilité en cas d'abus ou de pertes de données d'identification et peut présumer que les personnes qui se connectent avec les données d'identification en ont reçu l'autorisation du Client. Dès que le client sait ou a des raisons de présumer que les données d'identification sont tombées entre les mains de personnes non autorisées, Wolters Kluwer doit en être informée sans tarder.

### **Article 9 : Service desk - soutien**

L'identifiant qui est mis à la disposition du Client lui permet d'accéder à la knowledge base (base de connaissance) à l'aide du lien « My FAQ » sur le portail de soutien 1-2-3. Les fonctionnalités existantes et nouvelles sont explicitées sur ce portail. En outre, le soutien suivant est disponible : - le client par le biais du conseiller fiscal Wolters Kluwer : outre le portail de soutien 1-2-3, ce client peut également s'adresser à son conseiller fiscal pour un soutien et un encadrement plus détaillés.

- le client sans conseiller fiscal Wolters Kluwer : après consultation de « My FAQ », ce client peut enregistrer un cas sur le portail 1-2-3 et ce cas sera suivi par Wolters Kluwer :

Aucun soutien téléphonique n'est prévu. La knowledge base est accessible 24/7 par le biais du site internet Wolters Kluwer et les systèmes sont contrôlés 24/7 par des gestionnaires de systèmes.

### **Article 10 : Informations confidentielles** Le

client est dans l'obligation :

- de ne pas communiquer à quelque tierce partie que ce soit des informations confidentielles reçues de Wolters Kluwer ou la concernant ;
- de protéger et de sécuriser les informations confidentielles par tous les moyens possibles, ce qui implique au minimum que soit appliquée pour la protection des informations confidentielles la norme que le client applique également pour ses secrets commerciaux les plus cruciaux.

À la première demande de Wolters Kluwer, le Client restituera ou détruira toutes les informations confidentielles ainsi que les éventuelles copies qui sont en sa possession ou qui sont détenues par un quelconque de ses employés ou sous-traitants. À la première demande de Wolters Kluwer, le client établira une déclaration écrite dans laquelle il garantit que toutes les informations confidentielles dont il disposait ont été détruites ou restituées.

### **Article 11 : Durée et reconduction tacite**

Le contrat Doc-it-Easy est conclu pour une durée déterminée d'un mois. Après cette période initiale, le contrat sera reconduit tacitement pour des périodes successives de 1 mois chacune, à défaut de résiliation (par e-mail ou par écrit) 7 jours civils au moins avant expiration de la période contractuelle en cours. Le client reste cependant toujours tenu au paiement de la dernière période contractuelle en cours et ce, sans préjudice d'une éventuelle résiliation par Wolters Kluwer ou le Client. En cas de

cessation du contrat, l'application Doc-it-Easy concernée restera activée jusqu'à l'échéance de la période contractuelle en cours. Au terme du contrat, le Client aura la possibilité de consulter les documents qu'il a enregistrés sur Doc-it-Easy (en lecture seule).

#### **Article 12 : Prix, adaptation des prix et paiement**

Le Client s'engage à des frais d'abonnement mensuels à payer par anticipation. Wolters Kluwer ne sera aucunement tenue - même en cas de résiliation anticipée du contrat - à un quelconque remboursement des frais d'abonnement. Après enregistrement et acceptation des présentes conditions générales et lors de chaque reconduction tacite ou expresse, le Client recevra la facture correspondante de Wolters Kluwer. Le Client paiera cette facture par virement bancaire.

Wolters Kluwer se réserve le droit de fixer chaque année de nouveaux prix qui, dans ce cas, s'appliqueront à tout nouveau contrat ou à toute reconduction (tacite ou expresse) du contrat.

Sauf stipulation contraire, toutes les factures sont payables dans les 30 jours calendrier suivant la date d'émission de la facture. Le montant de toute facture non intégralement payée à l'échéance sera majoré, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'un intérêt de retard de 1 % par mois, chaque mois entamé étant considéré comme un mois complet, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 15 % du montant des factures impayées avec un minimum de 25 euros. En outre, Wolters Kluwer se réserve le droit de facturer les frais de mise en demeure et de rappel. Dans la mesure où le client reste en défaut de s'acquitter d'une ou plusieurs factures vis-à-vis de Wolters Kluwer, cette dernière est en droit de suspendre l'exécution de ses contrats avec le Client jusqu'au paiement intégral de toutes les dettes en souffrance, y compris les indemnités, intérêts de retard et frais de rappel.

#### **Article 13 : Résiliation du contrat**

Si et dans la mesure où une des parties ne respecte pas les dispositions du contrat, chacune des parties a le droit de résilier le contrat conclu, unilatéralement et par la voie extrajudiciaire, pour autant que (1) la partie à laquelle le manquement contractuel est reproché ait été mise en demeure par courrier recommandé et si (2) cette dernière ne respecte toujours pas les dispositions du contrat dans la semaine suivant l'envoi de la mise en demeure. Ce droit de procéder à une résiliation extrajudiciaire n'entrave en rien le droit de réclamer des dommages et intérêts pour le manquement contractuel.

Le présent article ne porte aucunement atteinte aux cas particuliers où la cessation du contrat est possible.

En cas de cessation du contrat sous quelque forme que ce soit, le Client aura la possibilité de télécharger les documents qu'il a enregistrés sur Doc-it-Easy (sous forme de fichier PDF).

#### **Article 14 : Responsabilité et garantie**

L'application Doc-it-Easy a été conçue avec le plus grand soin. Wolters Kluwer ne peut toutefois pas garantir que Doc-it-Easy sera toujours disponible ou fonctionnera toujours sans interruptions, erreurs ou défauts et n'est pas responsable des dommages ou lésions découlant de l'utilisation de Doc-it-Easy. Le Client préservera Wolters Kluwer de toutes les requêtes éventuelles de tiers des suites de l'utilisation de Doc-it-Easy, du non-respect ou du respect incorrect d'obligations légales ou contractuelles à l'égard de Wolters Kluwer, d'un autre client de Wolters Kluwer ou d'un tiers. Le Client indemniserá Wolters Kluwer pour tous les dommages et frais que subirait Wolters Kluwer suite à de telles requêtes.

La responsabilité de Wolters Kluwer se limite à celle imposée de manière impérative par la loi. Wolters Kluwer n'est pas responsable des dommages indirects tels que, entre autres, la perte de données, l'indisponibilité de données, la diminution du chiffre d'affaires, le manque à gagner... Wolters Kluwer n'est pas davantage responsable du dommage éventuel découlant du non-respect du présent contrat par le Client ni des défauts qui ont été causés directement ou indirectement par un acte du client ou d'un tiers, que ces défauts aient été causés par une faute ou une négligence. Dans l'hypothèse où la responsabilité de Wolters Kluwer serait retenue, cette dernière est tenue au maximum au remboursement du prix annuel de l'abonnement.

Wolters Kluwer n'est en aucun cas responsable du dommage direct ou indirect éventuel au niveau de l'installation informatique ou des appareils du Client et qui découle de l'utilisation de Doc-it-Easy. Wolters Kluwer décline toute responsabilité en cas d'interruption, également temporaire, des services sur et par le biais de Doc-it-Easy.

Doc-it-Easy est uniquement une aide destinée à faciliter la gestion de documents. Wolters Kluwer n'assume aucune responsabilité quelle qu'elle soit concernant :

- l'exhaustivité des pièces comptables du Client ;
- l'exactitude et/ou l'exhaustivité des tarifs appliqués et des impôts dus ;
- la conservation et la gestion des documents pendant les délais imposés par la loi ;
- le respect d'un quelconque aspect de la législation relative à la T.V.A. ou de toute autre législation.

Malgré les aides proposées, le client reste par conséquent entièrement et exclusivement responsable du respect de toute la législation en vigueur concernant ses activités professionnelles.

#### **Article 15 : Droits de propriété intellectuelle**

Tous les droits de propriété intellectuelle et/ou droits comparables relatifs à Doc-it-Easy, dont le logiciel sous-jacent, les éventuels illustrations, logos, marques... reviennent exclusivement et uniquement à Wolters Kluwer ou à ses donneurs de licences. Le client respectera à tout moment le nom et la réputation de Wolters Kluwer et veillera à ce que son utilisation de Doc-it-Easy ne lèse en rien les droits et/ou la réputation de Wolters Kluwer.

#### **Article 16 : Force majeure**

Wolters Kluwer ne peut être tenue responsable des retards ou problèmes dans l'exécution du contrat s'ils sont la conséquence de faits ou de circonstances indépendants de la volonté de l'une des parties, qui ne peuvent être ni prévus ni évités (par exemple des problèmes de télécommunication, incidents de service ou défaillances de la part de fournisseurs ou de sous-traitants de Wolters Kluwer). À peine de nullité, la partie qui veut se prévaloir de ces faits ou circonstances est tenue d'en avertir par écrit l'autre partie dès que possible, de mettre tout en œuvre pour en limiter la durée au strict minimum raisonnable et de prévenir par écrit l'autre partie lorsque les faits ou circonstances ont pris fin. Si ces faits ou circonstances durent plus de 3 mois, chaque partie peut de plein droit mettre fin au contrat par lettre recommandée sans être redevable de dommages et intérêts ou sans devoir respecter de quelconques délais.

#### **Article 17 : Preuve**

Le client accepte que les communications et les fichiers électroniques enregistrés puissent servir de preuve. Le client accepte également que les entretiens téléphoniques avec Wolters Kluwer puissent être enregistrés afin de servir de preuve de tout fait utile en la matière.

**Article 18 : Dérogations au contrat**

Toute dérogation éventuelle au présent contrat est uniquement valable s'il en est convenu dans un document écrit signé par toutes les parties. Toutefois, le simple fait qu'une partie, à quelque moment que ce soit, n'exige pas le respect intégral du contrat n'entraînera pas la forclusion ou une déchéance du droit. Cette partie pourra toujours exiger le respect intégral du contrat.

**Article 19 : Divisibilité**

Si une ou plusieurs clauses du présent contrat sont réputées nulles et/ou ne sont plus opposables, le présent contrat restera néanmoins en vigueur. Dans pareil cas, les parties mettront tout en œuvre pour remplacer la clause nulle ou inopposable par une clause valable et opposable qui correspond aux objectifs économiques visés dans et par le présent contrat. Wolters Kluwer adressera une proposition à cet égard au client.

**Article 20 : Cessibilité et modifications pertinentes**

Il est interdit au client de céder le contrat à des tiers. Toute modification (notamment une modification de nom, d'adresse...) concernant le Client doit être signalée immédiatement à Wolters Kluwer.

**Article 21 : Notifications**

Toute notification adressée à Wolters Kluwer dans le cadre du contrat doit toujours être effectuée :

- soit par e-mail à l'adresse suivante : [info@wolterskluwer.be](mailto:info@wolterskluwer.be) ;
- soit par lettre recommandée à l'adresse du siège social de Wolters Kluwer.

**Article 22 : Tribunal compétent et droit applicable**

Le tribunal de première instance de Bruxelles, le tribunal de commerce de Bruxelles et la justice de paix du premier canton de Bruxelles sont exclusivement compétents pour connaître de tout litige se rapportant au présent contrat et Wolters Kluwer ne peut être citée que devant ces juridictions. Le contrat est régi par le droit belge.